Copie de https://www.bruitparif.fr/l-echelle-des-decibels/, enregistrée le 1er novembre 2026

L'ÉCHELLE DES DÉCIBELS

L'intensité des sons est exprimée en décibels dans une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à environ 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

LE SEUIL DE RÉFÉRENCE : 0 DB(A)

Il correspond au niveau de pression acoustique minimal pour qu'un son puisse être perçu de nos oreilles. A ces faibles niveaux, nous captons les sons provenant de notre propre corps (articulations, battements de cœur, circulation sanguine, etc.) ce qui peut être déstabilisant.

LES NIVEAUX D'APPARITION DES EFFETS EXTRA-AUDITIFS DU BRUIT : 40-50 DB(A)

Pour des niveaux d'exposition à des niveaux supérieurs à 40 dB(A) la nuit et à 50-55 dB(A) en journée, l'OMS considère que des effets extra-auditifs du bruit peuvent se manifester : troubles du sommeil, gêne, risques cardiovasculaires accrus, difficultés de concentration et retards dans les apprentissages.

LE SEUIL DE RISQUE POUR L'AUDITION : 80 DB(A)

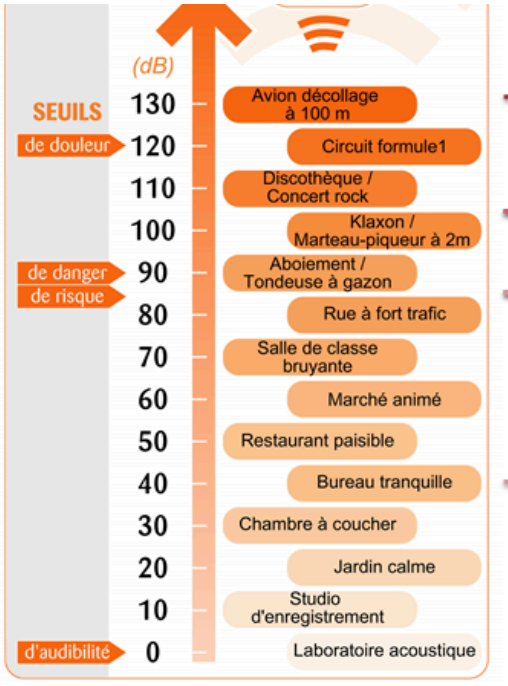
Il s'agit d'une valeur importante qui sert de base à la réglementation « bruit au travail ». A partir de ce seuil, l'employeur se doit d'apporter une information sur les risques auditifs encourus, de proposer un contrôle de l'audition (facultatif) et de mettre à disposition de ses salariés des protections auditives adaptées. A partir de 80 dB(A), la durée d'exposition à la source de bruit est un facteur important de risque.

Toujours selon la réglementation « bruit au travail », lorsque le salarié est exposé à un niveau de 85 dB(A) sur une période de 8h, le port de protections auditives est obligatoire.

LE SEUIL DE DOULEUR : 120 DB(A)

Le seuil de 120 dB(A) marque le début de la douleur. Nos oreilles nous font mal. C'est un message d'alerte… qui arrive bien tard !

En effet, les seuils de danger pour l'audition et de détection de la douleur sont séparés de 40 dB(A) environ.



> 105 dB(A) : Risques immédiats/ court terme pour l'audition : surdité, acouphènes...

85-105 dB(A) : Risques à moyen/long terme pour l'audition si exposition chronique : pertes auditives

A partir de 40 dB(A) la nuit et de 55 dB(A) le jour : effets extra-auditifs du bruit (fatigue, stress, troubles du sommeil, troubles de l'humeur, troubles cardio-vasculaires, troubles des apprentissages, gêne...)

Plusieurs facteurs entrent en considération : niveau sonore, fréquence, caractère continu ou intempestif du bruit, durée d'exposition, sensibilité individuelle...

LE DÉCIBEL À LA PORTÉE DE TOUS

Interviews réalisés à l'occasion de la Semaine du Son 2012



La Semaine du Son 2012 - Journée décibel - CNAM - 1'

Michel Alberganti

Regarder sur

Voir les autres contenus de la section Qu'est-ce que le bruit.

Partagez-moi sur

BRUITPARIF